

# La fonction achats mutualisée



E. DUBINI

# Les achats hospitaliers

Les achats constituent aujourd'hui le 2e poste de dépenses des établissements hospitaliers après celui de la masse salariale.

Ainsi, les achats effectués par les hôpitaux représentent au total **18 milliards d'€** en dépenses annuelles, dont 60% d'achats médicaux.

- Programme **Phare** (Performance Hospitalière pour des Achats Responsables) lancé en 2011 a permis :
  - Professionnalisation de la fonction
    - Agir sur l'ensemble des composantes et des leviers de coût
    - Connaitre le marché fournisseurs
    - Raisonner en coût complet
  - Politique de massification des achats
  - Calcul des gains achats et reporting
- La réforme GHT s'inscrit dans cette continuité.



- Loi du 21 janvier 2016 – CSP - L 6132-3 3° / L 6143-7
  - « **L'établissement support** désigné par la convention constitutive assure (..) pour le compte des établissements partie au groupement [ ... ] **la fonction achats** ».
  - Pour cette fonction, le directeur de l'établissement support exerce, par dérogation, les compétences d'un chef d'établissement.
- CSP - Art R. 6132-16
  - L'établissement support est **chargé** de la **politique**, de la **planification**, de la **stratégie d'achat** et du **contrôle de gestion** des achats pour ce qui concerne **l'ensemble des marchés** et de leurs avenants. **Il assure la passation des marchés** et de leurs avenants conformément aux dispositions de l'ordonnance no 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.
  - «**L'établissement partie au groupement hospitalier de territoire assure l'exécution de ces marchés** conformément aux dispositions de la même ordonnance.»
  - **Un plan d'action des achats du GHT [PAAT]** est élaboré pour le compte des établissements parties au groupement »

- La compétence achat bascule sur l'établissement support au plus tard le 01/01/2018 :
  - Les établissements parties identifient leurs besoins
  - La publication des appels d'offres et la notification des marchés relèvent de l'établissement support
  - Les établissements parties passent leurs commandes et liquident leurs factures
- Périmètre : toutes les dépenses d'exploitation et d'investissement
- Objectif : convergence des marchés en 2020

# Répartition des compétences

BESOIN

MARCHE

APPRO

Identification  
opportunité

Passation

Exécution

Coordination de  
la fonction :  
Direction achat

ETABLISSEMENTS  
DU GHT



ETABLISSEMENT  
SUPPORT



ETABLISSEMENTS  
DU GHT



Contrôle juridique  
Contrôle de gestion

# Qui fait quoi

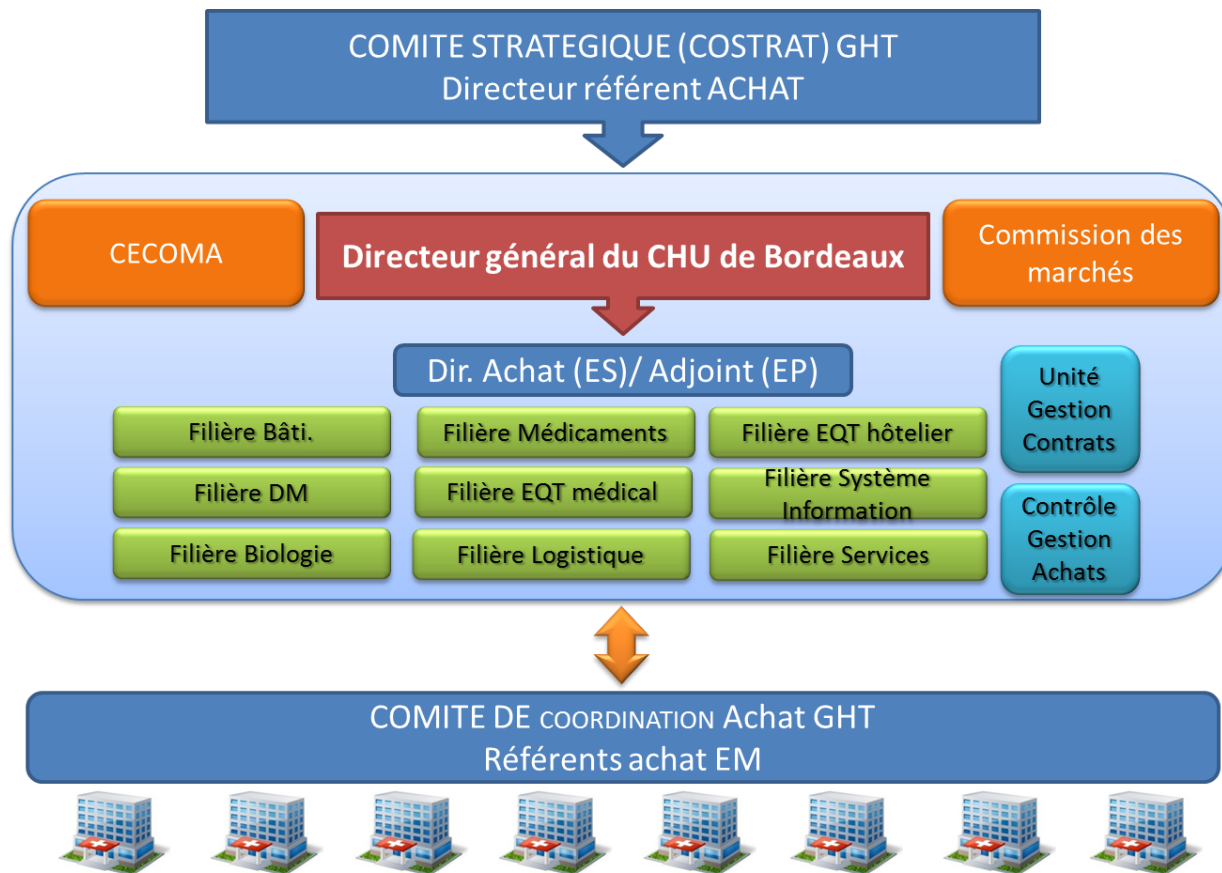
PASSATION	EXECUTION
<b>CH SUPPORT</b>	<b>CH PARTIE / CH SUPPORT pour la partie exécution</b>
Elaboration de la politique achats et des stratégies d'achat	Identification et expression du besoin
Analyse et consolidation des besoins	Notification des bons de commande
Rédaction Dossier de consultation	
Transmission de l'AAPC	Notification des ordres de service
Négociation le cas échéant	Contrôle de l'exécution
Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse	Application des clauses du marché public
Envoi des courriers à l'attributaire et aux non retenus	Paiement du cocontractant
Signature du marché public	Elaboration du décompte
Notification du marché public	Notification du décompte
Envoi de l'avis d'attribution	Gestion du mémoire en réclamation
Gestion des contentieux	Responsable des litiges au stade de l'exécution
Gestion des modifications de marchés publics	Paiement
Sanction du cocontractant	

# Qui signe les marchés ?

- La règle générale :
  - C'est le **directeur général du CHU** de Bordeaux qui signe les marchés du GHT
- Pour plus de réactivité, le CHU a pu **déléguer** la signature du pouvoir adjudicateur à des agents des établissements parties



# L'organisation de la fonction achat GHT





# La politique achat du GHT

Orientation	Objectifs
Consolider la maîtrise du risque juridique	Garantir par process la sécurisation des marchés
Optimiser les process achat → préserver la réactivité des établissements	Temps de passage dans le processus, questionnaire satisfaction
Améliorer la performance économique des achats	Mesurer l'impact de 100% des marchés Réaliser 3% de performance achat
Rechercher la massification des achats	65% des achats mutualisés (UGAP, Grpt régional / national) en 2020
S'engager pour une politique responsable et durable	Intégrer des clauses RSE dans les marchés
Promouvoir les achats innovants	Mise en place d'une veille technologique sur les segments
Mettre en place un contrôle de gestion achats pour le GHT	Positionnement d'un contrôleur de gestion GHT

- Recenser et cartographier les segments achat de la filière
- Organiser la convergence des marchés pour 2020
- Revue des marchés de chaque établissement : s'assurer que TOUS les besoins sont couverts
- Proposer un plan d'actions achat filière en actionnant l'ensemble des leviers de performance :
  - Proposer les leviers de massification des marchés
  - Standardiser les besoins
  - Définition d'actions communes (partage de bonnes pratiques)

# Les acteurs de la fonction achat

- Référent du bureau du comité stratégique : **A De Riccardis**
- Directeur achats : **E Dubini**
- Directeur achat adjoint : **P Cainne**

FILIERE	PILOTE ES	PILOTE EP
Médicaments	F Petiteau-Moreau	R Dulin : CH Libourne
Dispositifs Médicaux	V Philip	X Darne : CH Arcachon
Logistique	JF Pelletier	F De Riccardis : CH C Perrens
Services	JF Pelletier	R Kersten : CH Blaye
Equipement médical	C Pellet	F Bideplan : CH Libourne
Equipement hôtelier	C Pellet	S Sage : CH Cadillac
Biologie	A Teulé Gay	ML Boyé : CH Arcachon
SIH	V Altuzarra	PJ Warnitz : CH Libourne
Maintenance Bâti.	P Heissat	A Mosconi / P Samson

# Des questions

